

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le samedi 23 mars 2019, à 10h, les membres de l'association AIR+R se sont réunis au Clos de L'Aube Rouge à Castelnaud le lez, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du président.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Le Professeur Christian PREFAUT, Président de l'association. Il était assisté de la Coordinatrice Générale Mme Elise GALMES, et d'une secrétaire de séance, Mme Sonia SAVOYE, secrétaire du réseau.

M. IMBALZANO, commissaire aux comptes de l'association, régulièrement convoqué, était présent.

Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 14 des statuts adoptés le 15 février 2014.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président : vote des nouveaux statuts de l'association.

Le Président a précisé que le projet de nouveaux statuts a été adressé à chacun des membres en accompagnement des convocations.

Le Président et la Coordinatrice Générale ont repris les éléments principaux de ce projet de modification :

- Siège : « Bat A » au lieu de « Bat C », sinon adresse identique
- L'objet : relecture et explications par le Président. Aucun commentaire de l'assemblée.
- Les différentes catégories de membres : relecture et explications par le Président. Aucun commentaire de l'assemblée.
- La cotisation : rappel des modalités de calcul par la Coordinatrice Générale (une présentation avait déjà été faite auprès des associations de patients en Comité Associations et un tableau indiquant le montant de la cotisation de chacune des associations leur avait été remis à cette occasion). Chaque association signera donc une nouvelle convention à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire si le vote des nouveaux statuts revient positif. Aucun commentaire de l'assemblée.
- Le CA et son renouvellement : relecture et explications par le Président. Aucun commentaire.
- Le Bureau : relecture et explications par le Président. L'ajout d'un Vice-Président Délégué vise à ce que celui-ci remplace automatiquement et sans réserve le Président en cas d'absence de ce dernier ou de besoin. Aucun commentaire de l'assemblée.

A l'issue de cette présentation, le président de séance a mis aux voix l'adoption des nouveaux statuts, conformément à l'ordre du jour :

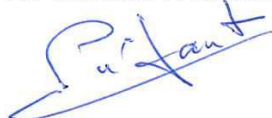
Les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

A Castelnaud le Lez, le 23 mars 2019

Le Président de séance
Pr. Christian PREFAUT



La Secrétaire de séance
Magali Partyka

